

STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



8 juillet 2014

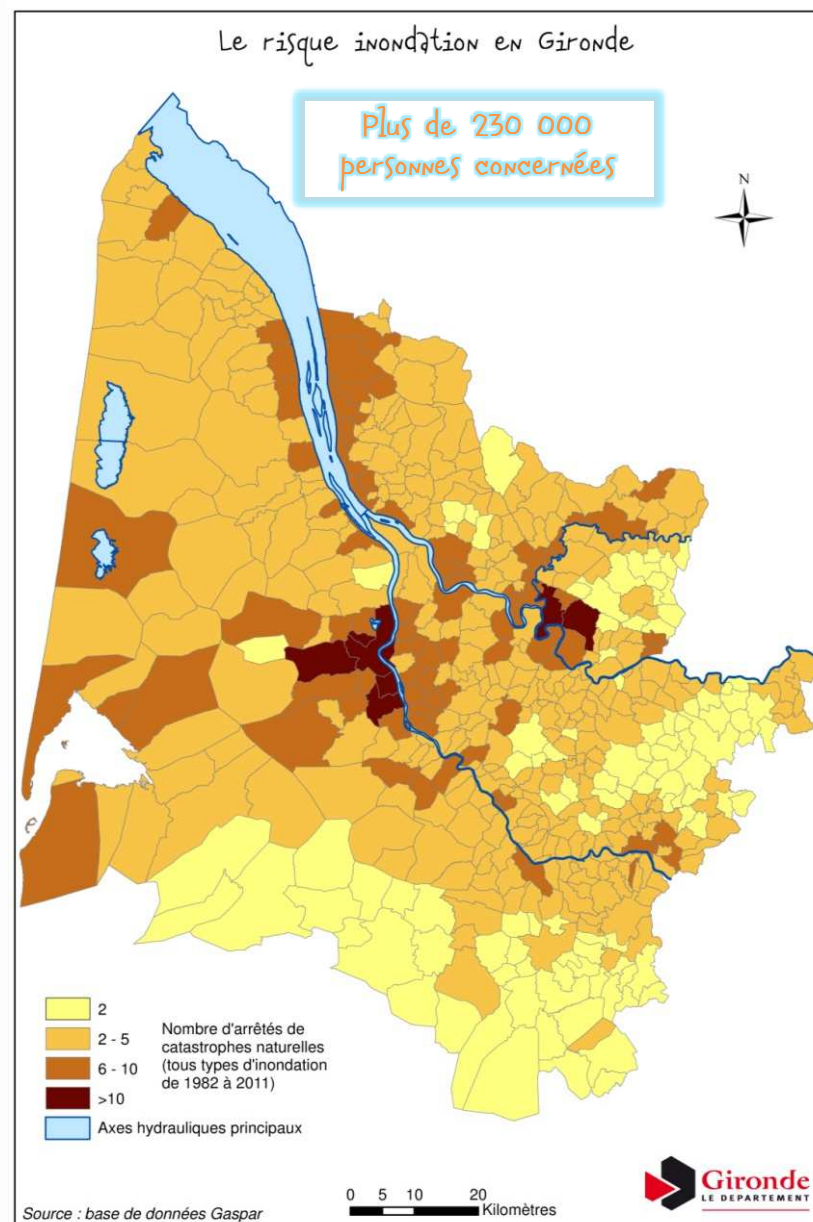
Débordement du Pian, à Latresne

Contexte

- Plusieurs catastrophes rencontrées
- Evolution réglementaire importante
- Attentes exprimées par les acteurs locaux



**STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION
EFFECTIVE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013**



Objectifs

- Répondre aux responsabilités du Département
→ *en tant que propriétaire et gestionnaire de biens*
- Participer à une cohérence territoriale
→ *s'assurer de la coordination des initiatives*
- Renforcer la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire
→ *réduire la vulnérabilité*

Contenu de la stratégie

7 axes répartis en 23 actions

Et les autres risques ...

- > Stratégie qui s'étend à l'ensemble des risques d'inondation (submersion marine, remontée de nappe, ruissellement pluvial).
- > Réflexion à mener pour les autres risques naturels et technologiques.

Sensibilisation et communication

- > Contribution à la culture du risque

Gestion de crise et post-crise

- > Renforcement de la résilience des services départementaux en facilitant le retour à un fonctionnement normal lors d'une inondation.

Renforcement de la participation dans la gouvernance locale

- > Renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et participer à la convergence des stratégies locales.

Amélioration de la connaissance

- > Recensement des biens départementaux en zone inondable et diagnostics de vulnérabilité.
- > Avis du Département sur les projets d'aménagement locaux.

Gestion des ouvrages

- > Réflexion pour une organisation pérenne et cohérente de la gestion des ouvrages pour limiter la diversité des gestionnaires (moyens techniques et financiers) et l'état hétérogène des digues (aider les gestionnaires à répondre à leurs besoins).

Précisions sur le portefeuille de subvention

- > Elargissement du dispositif d'aides financières aux collectivités, accompagné d'un renforcement des conditions d'éligibilité, en lien avec une gestion globale à l'échelle d'un bassin versant.



L'accompagnement du CG33

- AXE 1 : Renforcement de la participation dans la gouvernance locale
 - Au travers du suivi de la Directive inondation, des PAPI et des PPR



Assistance à la compréhension de ces outils



L'accompagnement du CG33



- AXE 2 : Amélioration de la connaissance

- Veille réglementaire et documentation

- *Recueil d'information sur l'espace collaboratif du CG33*

- Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments départementaux (à partir de l'automne)

- *Appui technique à l'attention des collectivités pour leurs bâtiments grâce à l'expérience acquise*



Peut être une obligation réglementaire demandée par les PPR

- Avis sur les projets d'aménagements du territoire

- *Assistance pour la prise en compte des inondations*

L'accompagnement du CG33

- AXE 3 : Gestion des ouvrages

- Accompagnement des gestionnaires de digues dans leurs obligations

➤ *Appui technique et financier pour le suivi et l'entretien des digues, la réalisation des études de dangers*



L'accompagnement du CG33

- AXE 4 : Précisions sur les régimes d'intervention

- Adaptation du dispositif d'aide

- *Améliorer la connaissance du risque*

- *Intégrer des actions de prévention (alerte, gestion de crise)*

- Renforcement des conditions d'éligibilité

- *Respecter la réglementation et justifier le gain apporté par un aménagement*



L'accompagnement du CG33

- AXE 5 : Gestion de crise et post-crise

- Plan de Continuité d'Activité (à venir)

➤ *Guider et anticiper la mobilisation des services départementaux en cas de crise*

➤ *Assurer les missions essentielles des services départementaux*

➤ *Partager l'expérience et conseiller techniquement*



L'accompagnement du CG33

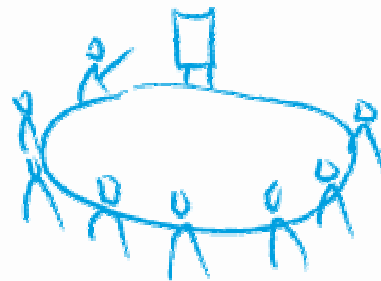
- AXE 6 : Sensibilisation et communication

- Animation et assistance technique

- *Conseils / informations aux collectivités*

- Actions de communication

- *Colloques / guides*



L'accompagnement du CG33

- AXE 7 : Et les autres risques ...

- L'ensemble des risques d'inondations

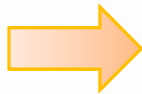
➤ *Conseils / avis sur les projets d'aménagements du territoire.
Pour les phénomènes de débordement de cours d'eau,
ruissellement pluvial, remontée de nappe, submersion
marine*



L'accompagnement du CG33

En pratique :

- *Conseil technique sur les projets*
- *Rappel des procédures administratives*
- *Aide à l'élaboration des marchés*
- *Suivi, mise en relation des structures, information*
- *Instruction de dossiers de subvention*



CONTACT :

BUREAU DE LA RESSOURCE EN EAU

VALÉRIE PALLUT

05 56 99 33 33

v.pallut@cg33.fr